



N°24
Mai 2022

Le Mag

Budgets

École Joséphine Baker

Associations : l'heure de la reprise

PREIGNAC



Édito



Chères preignacaises, chers preignacais,

Les premiers mois de l'année sont synonymes de travail préparatoire du budget, étape importante de l'année, il reflète les projets mais il permet aussi de prévoir les futurs travaux.

Ainsi, en 2022, le poste de relevage d'assainissement au niveau de l'école sera entièrement refait permettant de capter les nouvelles habitations en cours ou prévues. Une proposition de mutuelle communale sera bientôt à votre disposition après un gros travail des élus en charge de ce dossier. Les jeux de l'école maternelle seront changés. Mais la partie la plus importante du budget portera sur les études d'aménagement du bourg et des écoles, 2023 devant être l'année de départ de ces travaux.

Des projets portés par des privés verront aussi le jour dans le commerce et la santé. La commune doit être là pour les aider, les accompagner dans leurs démarches, les valoriser auprès de tous. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés. Dès à présent nous ne pouvons que nous réjouir de ces futures réalisations.

De nouvelles familles arrivent, signe du dynamisme de la commune. Bienvenue à elles !

Après concertation de vous tous, l'école se nommera « École Joséphine Baker ». Nous sommes heureux de ce choix, synonyme de valeurs humaines, d'entraide, d'amour de son pays... C'est un signe fort pour nos enfants qui pourront ainsi étudier son engagement à tous niveaux.

Nous remercions chaleureusement deux foyers de la commune ayant accueillis des familles ukrainiennes. Merci aussi à toutes les personnes s'étant proposées pour des dons ou un accueil temporaire. Un enfant est actuellement scolarisé à Preignac, merci à ses camarades de l'intégrer au mieux. La vie doit continuer et ces familles nous montrent leur esprit de résilience et l'envie d'avancer.

Nous nous réjouissons de cet état d'esprit communal, de cette solidarité et de cette entraide. Nous ne pouvons que rester optimistes pour l'avenir. Espérons qu'à l'issue de ces élections présidentielles, moment toujours important de notre démocratie, les élus soient au rendez-vous des défis qui s'annoncent.

Enfin, les associations vont reprendre leurs activités comme en témoigne l'agenda des manifestations en dernière page du Mag, soyons présents !

Thomas FILLIATRE & son équipe

Sommaire

2	Mot du Maire
3	Environnement
4 & 5	Présentation du budget principal de la commune et des budgets annexes
6 & 7	La commune en bref
8 & 9	Quoi de Neuf à l'école ?
10	Urbanisme
11	À faire soi-même
12, 13, 14	Vie associative
15	L'administration et vous
16	Agenda, carnet de naissance, décès et mariage, suivez-nous !



Directeur de la publication : Thomas FILLIATRE
Rédaction : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
Crédit photos : Valérie LAGRAVE & l'équipe municipale
+ photo de Joséphine Baker transmise par Brian Bouillon, fils de Joséphine Baker.
Conception : Agence Les 2 Rives
Tirage : 1200 exemplaires
Impression : Sauternes Impression à Toulence

À noter

Un **questionnaire** destiné aux usagers du train est joint à ce bulletin. Il permettra de recenser **leurs besoins et leurs habitudes** afin de faire remonter les informations au comité de ligne TER mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine et la SNCF. L'enjeu étant de trouver des solutions ensemble pour **améliorer le quotidien des voyageurs**. Il sera à retourner en mairie au plus tard le **vendredi 20 mai 2022**.

Nous vous informons que la refonte du **site internet** de la commune est pratiquement terminée. Il ne devrait plus tarder à être de nouveau **mis en ligne**. Vous pourrez y découvrir un nouveau logo, une nouvelle charte graphique, un site plus attractif. En attendant, si vous avez besoin d'obtenir des informations, n'hésitez pas à contacter le **secrétariat de mairie**.

Flash mutuelle communale : le projet se précise ! Nous avons eu plusieurs contacts auprès de différentes mutuelles et nous espérons concrétiser notre projet dans les délais prévus. **À suivre...**

Environnement



NOUVEAUTÉ !

À Preignac et dans tout le Sud-Gironde, venez apprendre et confectionner vos cosmétiques naturels et/ou des produits pour la maison.



- Ateliers en groupe
- Séances individuelles
- Ateliers enfants
- Maison au naturel
- Rencontres autour de la cosmétique naturelle

Toutes les infos sur cosmetobordo.fr

DÉFI FOYER ALIMENTATION POSITIVE

Les cinq familles engagées dans le défi alimentation positive, accompagnées par le Pôle Territorial Sud Gironde et le Domaine de la Chapelle continuent leurs ateliers et leur formation vers une alimentation plus saine et locale.

Elles ont participé à une journée culinaire avec l'association **La Bulle cantine nomade**. Un moment riche d'échanges et de découvertes qui s'est terminé autour d'une dégustation des plats cuisinés. Elles ont pu aussi faire le tour de leur compost pour mieux appréhender la valorisation de leurs bios déchets. Une session associant la sophrologie et la diététique leur a été proposée vers une approche globale de leur rapport à l'alimentation et de leurs pratiques culinaires. L'**association l'Auringleta** leur a offert un moment de jardinage et de mise en valeur d'espaces paysagés.

Le dernier atelier aura lieu en mai avec **Corentin Sauvaget** pour une balade comestible et gustative au bord du Ciron. Les résultats du défi sont attendus début juillet après leur dernier relevé d'achats qui mesurera l'augmentation de leur consommation de produits locaux et sains. Souhaitons leur bonne chance pour que l'équipe des « Preiguignac » remporte ce défi.



DÉCOUVREZ LA BIODIVERSITÉ LOCALE EN VOUS AMUSANT

Corentin, animateur Nature, vous propose pour la deuxième année consécutive trois ateliers au départ du site de Sanches :

- **21/07** : une balade où la botanique devient ludique. Fabrication d'instruments de musique à partir de végétaux.
- **03/08** : un jeu de piste vous permettra d'en savoir un peu plus sur la faune et la flore qui peuple la vallée du Ciron.
- **17/08** : libérez votre âme d'artiste et créez en famille des œuvres d'art éphémères ...

Ouvert gratuitement aux enfants accompagnés à partir de 5 ans sur simple réservation au 06 86 06 44 78 ou au 05 57 32 90 68



ACHAT GROUPÉ DE BOIS DE CHAUFFAGE

Même si l'hiver et le froid s'éloignent à grands pas, ils seront de retour et avec eux le besoin de se chauffer. C'est pourquoi, cette année encore, nous allons proposer un achat groupé de bois de chauffage. Si vous êtes intéressés, une fiche d'inscription est disponible en mairie.

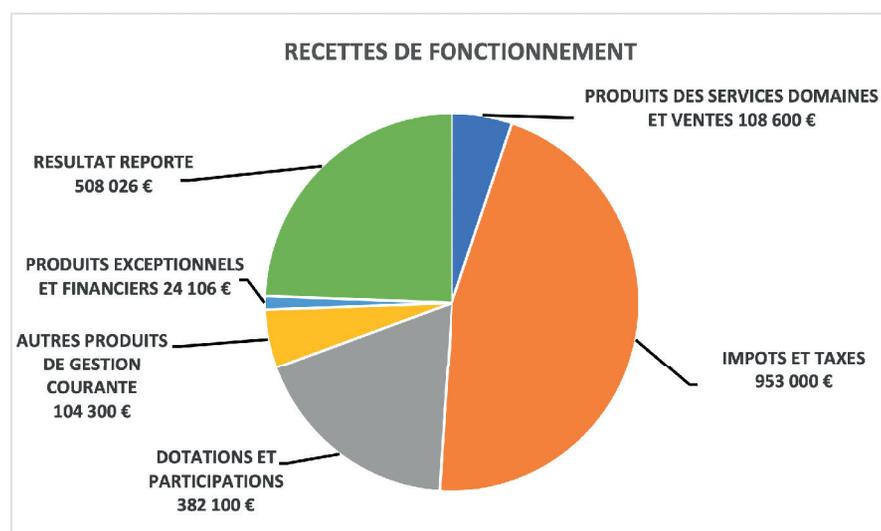
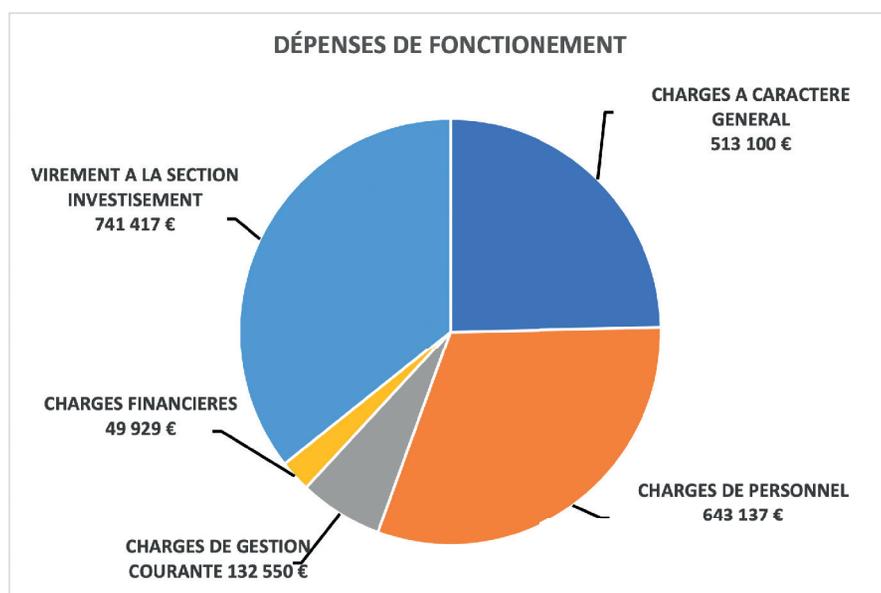
Budget principal et annexes

Présentation des grandes lignes des budgets de la commune qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 11 avril dernier.

BUDGET PRINCIPAL : 3 679 756 €

Section Fonctionnement : budget équilibré à hauteur de 2 080 133 €

Fonctionnement courant de la collectivité (charges de personnel, charges à caractère général : les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette).



TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022

À compter de 2021, les communes (et les EPCI à fiscalité propre) ne percevront plus le produit de la **Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales** (THRP) (à noter la suppression progressive de la THRP jusqu'en 2023 pour tous les contribuables)

La **Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires** est maintenue (THRS)

Cette perte de ressources sera compensée :

- pour les communes, par transfert de la part départementale de la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** (TFPB) (fusion des taux commune et département)
- pour les EPCI, par l'attribution d'une fraction de la **TVA nationale**

La **TFPB** devient la nouvelle taxe « pivot ».

La revalorisation des bases d'imposition prévisionnelle des taxes directes locales pour l'année 2022 correspond à l'**Indice des Prix à la Consommation Harmonisé** (IPCH) soit + 3,4%

Les taux votés lors du Conseil Municipal du 11 avril sont identiques à l'an passé :

- **Foncier bâti** : 35,97 %
- **Foncier non bâti** : 69,05 %



**TOTAL BUDGET
ASSAINISSEMENT
2022 : 1 043 661 €**

Section Fonctionnement :
budget équilibré à **515 870 €**
réparti comme suit :

DÉPENSES

- Charges de personnel : 15 000 €
- Charges de gestion courante : 30 600 €
- Charges à caractère général : 170 100 €
- Charges financières exceptionnelles : 6 337 €
- Dotations aux provisions et dépréciations : 13 950 €
- Dépenses imprévues : 2 591 €
- Virement section investissement : 277 292

RECETTES

- Résultat reporté : 226 398 €
- Vente de produits : 267 302 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 12 150 €
- Reprise sur provisions et dépréciations : 10 020 €

Section Investissement :
budget équilibré **527 791 €**
réparti comme suit :

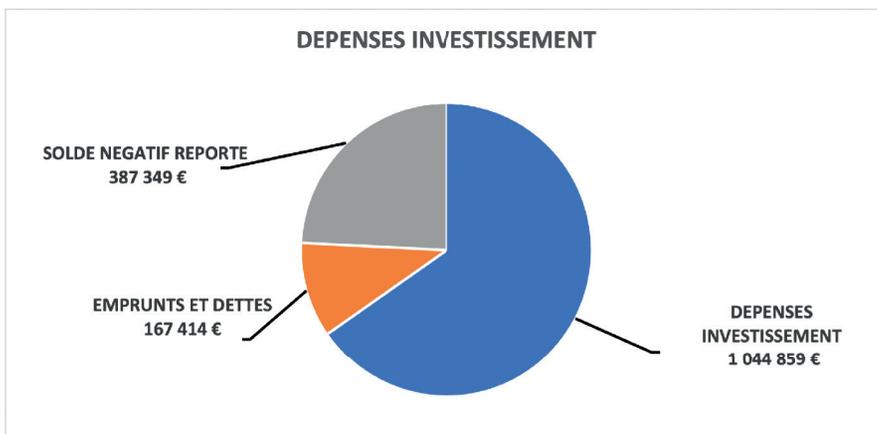
DÉPENSES

- Investissement : 491 872 €
- Emprunts et dettes/dépenses imprévues : 21 374 €
- Opérations d'ordre entre sections : 14 545 €. La principale opération concerne le renforcement du réseau assainissement Rue de Lur Saluces (nouveau poste de relevage).

RECETTES

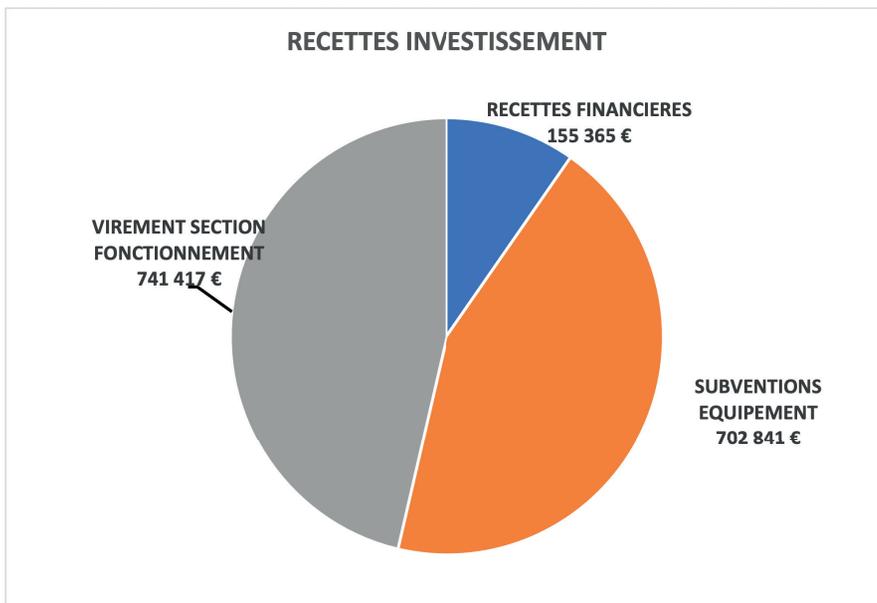
- Virement de la section d'exploitation : 277 292 €
- Subventions d'investissement : 240 295 €
- Emprunts et dettes : 2 395 €
- Solde d'exécution reporté : 7 809 €

Section Investissement :
budget équilibré à hauteur de 1 599 623 €
Dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette.



Détail des opérations prévues :

- Changement moteur cloche église
- Petits équipements services techniques
- Réfection des rampants des plateaux traversants RD 1113
- Lancement étude voirie VC La Garengue
- Petits équipements restaurant scolaire
- Changement jeux école maternelle
- Révision et réfection toiture et avant toits école élémentaire
- Éclairage public : remplacement ampoules par des LEDS (1^{ère} tranche)
- Étude projet aménagement du centre bourg



La commune en bref



UNE ÉCHELLE DE CRUE AUX JUSTICES

Une des compétences obligatoires de la CDC Convergence Garonne est la « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** » dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

À ce titre, elle a les missions suivantes :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- Défense contre les inondations et contre la mer
- Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

À la suite des inondations de février 2021, la CDC Convergence Garonne a décidé l'implantation de plusieurs échelles de crue dans les secteurs critiques des villages de la CDC et ce sur les deux rives. Une première échelle a été posée à Preignac, dans le hameau Justices. Un secteur qui subit régulièrement l'assaut du fleuve, mais aussi du Ciron. L'échelle de crue se fixe sur une berge, une pile de pont, un ouvrage, elle est étalonnée de part et d'autre à partir de la cote normale du cours d'eau. Elle permet d'évaluer l'importance d'une crue ou à l'inverse, celle d'un étiage, et de prendre les mesures en conséquence.

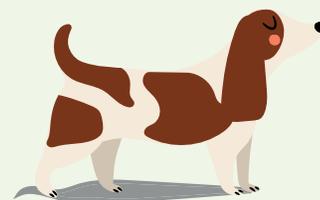
« Une échelle de crue, ça sert à prévenir les gens et à marquer l'histoire. Ça sert à dire qu'ici, il y a un danger. Il faut que les gens s'approprient la Garonne et ses débordements. Aujourd'hui, c'est devenu nécessaire pour que les habitants puissent agir en conséquence », explique Valérie Méneret, vice-présidente de la CDC en charge du risque inondation et de la gestion des digues (Gemapi). « Le risque inondation est indiqué dans les actes notariés, les communes ont des plans de prévention des risques, mais cela ne suffit pas pour garder la mémoire. »

LINGETTES : NE LES JETEZ PAS AUX TOILETTES !

Les lingettes (pour les mains, le corps ou le ménage) sont des déchets.

Elles sont très résistantes et se dégradent très difficilement et lentement. Elles provoquent des bouchons importants dans les réseaux, dans les pompes d'assainissement, dans les fosses septiques ou toutes eaux, ce qui peut engendrer des remontées d'eaux usées dans les maisons (très désagréables). Aussi, ne jetez pas les lingettes dans les toilettes, ni dans l'environnement mais jetez-les à la poubelle (ordures ménagères).

Rappel : il est interdit de jeter des déchets dans les conduites d'évacuation).



STOP AUX DÉJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS !

Les espaces publics de notre ville sont régulièrement salis par des déjections canines. Cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie. Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, la voie publique, les espaces publics, les espaces naturels, et les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse.

Par ailleurs, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal, sous peine d'une contravention de 4^{ème} classe, avec une amende forfaitaire de 135 € (Selon règlement des espaces verts et sportifs - Article 7 de l'arrêté N°28-2009 du 24 juillet 2009 et Article R. 634-2 du Code Pénal).

L'article R. 634-2 du code pénal, dispose qu'est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, à l'exception des emplacements désignés à cet effet, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres, ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique.

OÙ EN EST L'INSTALLATION DE LA FIBRE SUR LA COMMUNE ?

La fibre optique est la technologie Internet **la plus récente** au sein du marché des télécommunications français. Il s'agit d'un fil dont l'âme – très fine – possède la propriété de conduire la lumière **afin de transmettre des données numériques**, dans le cadre de l'utilisation faite par les fournisseurs d'accès à Internet.

La fibre optique est utilisée pour conduire de la lumière entre deux lieux distants sans perte de puissance. De plus, le signal lumineux de la fibre optique est capable de transmettre une grande quantité d'informations. Par conséquent, la fibre optique joue un rôle important dans la **révolution des télécommunications**.

Comment savoir si on va avoir la fibre ?

Il est nécessaire de **tester son éligibilité** à la fibre optique avant de contacter l'un des principaux fournisseurs d'accès à Internet.

En effet, le test d'éligibilité va permettre aux utilisateurs d'envisager toutes les possibilités pour **installer la fibre optique**. N'hésitez pas à contacter votre opérateur car de nombreux quartiers sont déjà éligibles.



RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES POUBELLES SUR LE TROTTOIR

La **présence de poubelles sur le trottoir** est formellement interdite par la loi. Les containers doivent être mis sur le trottoir la veille du ramassage soit le dimanche soir pour la poubelle déchets ménagers et le jeudi soir pour le recyclage. Elles doivent être rentrées le jour même du ramassage. En cas d'**irrespect de ces règles**, des sanctions peuvent être prononcées par le tribunal de police compétant. Mieux vaut donc être vigilant !

Réglementation OM CDC Convergence Garonne

« Il est demandé aux usagers de présenter leur bac poignée tournée vers la rue la veille au soir du jour de collecte et de rentrer leur bac dès que possible après leur vidage. **Les bacs ne doivent pas rester en permanence sur la voie publique, sauf dans les espaces aménagés à cette fin.** Il est recommandé aux usagers concernés par ces aménagements de déposer leur déchet juste avant

la collecte pour limiter les nuisances pour le voisinage. En dehors du jour de collecte, le dépôt de déchets sera considéré comme dépôt sauvage passible de contravention, conformément à l'article R632-1 du Code Pénal. »

Quelles sont les sanctions possibles ?

Si vous laissez un conteneur ou un bac en permanence dans la rue, vous risquez l'envoi de l'avis d'infraction qui viendra stopper vos pratiques. En cas de non-respect des règles énoncées plus haut vous risquez une amende de 68€, payable dans les 45 jours suivant le constat.

En cas de non-paiement à la fin de 45 jours, le montant passera à 180€. Si le paiement n'est toujours pas réalisé ou que la sanction est contestée, le juge du tribunal de police pourra décider du montant de la majoration selon les faits constatés. Ainsi, la présence d'un bac à ordures ménagères en permanence sur la voie publique peut amener à une amende de **750€**.



EMBELISSEMENT DU CIMETIÈRE

La **Loi N°2014-110 du 6 février 2014 (Loi Labbé)**, encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

À partir du **1^{er} juillet 2022**, les **cimetières** et les espaces sportifs rentreront dans le cadre de la Loi Labbé interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires. Votre commune a déjà mis en place en 2018 un **plan de gestion différenciée de ses espaces verts** (outil permettant de concevoir les aménagements communaux et leur entretien sans produit phytosanitaire) et notamment les cimetières.

Nous savons que ce lieu reste sensible, nous avons noté qu'il était difficile d'y faire accepter la présence d'une végétation spontanée. Toutefois, nos archives le montrent, nombre de rosiers, arbustes... occupaient autrefois l'espace. Nous allons retrouver ce cadre plus vert et moins minéral afin de créer une ambiance plus propice au recueillement. La **plantation de vivaces et de plantes nécessitant peu d'entretien** est à l'étude.



Quoi de Neuf à l'école ?



INSCRIPTION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2022- 2023

L'inscription scolaire pour la rentrée 2022-2023 a débuté en mars dernier. Sont concernés les enfants nés en 2019, résidant sur la commune.

En premier lieu, vous devez vous rendre en mairie, muni d'un **justificatif de domicile et du livret de famille**. Un certificat d'inscription vous sera alors délivré. Ensuite, vous devrez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, **Madame Capucine De Lambert** pour finaliser l'inscription.

Rappel : l'école est devenue obligatoire pour les enfants âgés de 3 ans.

À noter : il n'y a plus besoin d'inscrire en mairie les enfants qui passent de la grande section au CP, sauf pour ceux qui arrivent sur la commune et qui étaient inscrits auparavant dans une autre école. Un certificat de radiation sera demandé.

INCIVILITÉS SUR LE PARKING DE L'ÉCOLE

Nous vous rappelons qu'il est important que les enfants puissent sortir de l'école en toute sécurité. Il arrive parfois que certaines incivilités viennent perturber la sortie des classes.

Merci aux parents de ne pas stationner à pied ou en voiture sur le **passage piéton** qui doit rester dégagé. Merci aux automobilistes de respecter le sens de circulation du parking et de prendre le temps de se stationner.

Nous connaissons les difficultés occasionnées par la conception de ce parking et nous vous demandons d'être très vigilants et patients à la sortie des classes.



Quoi de neuf à l'école ?

TOUS AU COMPOST !

L'aire de compostage à l'école est en activité et la formation des agents référents achevée. Une convention d'accompagnement et de formation a été signée avec **Hanna Kleine-Weischede**, maître composteur sur la commune pour guider les équipes.

Les enfants, sensibilisés à l'anti-gaspillage et au tri des déchets participent à chaque fin de repas à la collecte des bios déchets. C'est une réussite ! **Le poids des déchets a considérablement baissé** depuis la mise en place du composteur. Les agents techniques l'utilisent aussi en apportant leur broyat et récupèrent la terre lorsque le compost est arrivé à maturation.

Alors que la valorisation des bio déchets va devenir incontournable d'ici 2024, l'aire de compostage de Preignac a pour ambition de devenir un site vitrine pour les communes alentour. Une inauguration du site aura lieu prochainement.



UN NOM POUR L'ÉCOLE

La municipalité remercie l'ensemble de la population qui a participé au vote en déposant son bulletin à la mairie. La proposition de

« **École Joséphine Baker** »

est arrivée en tête des votes avec 20,24% des voix. Le conseil municipal a entériné ce vote.

Contact a été pris avec la famille Baker très enthousiasmée par notre projet et qui sera présente lors de l'inauguration à laquelle vous serez cordialement conviés.



URBANISME



Quand consulter la CDC ?

Quand consulter la mairie ?

La réforme des permis de construire et des autorisations d'urbanisme a maintenu le rôle de guichet unique de **la commune** dans laquelle les travaux sont réalisés.

Pour autant, **la CDC** a, entre autres, comme compétence obligatoire l' « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur ; **Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et Carte Communale.** ».

Chacune de ces deux **collectivités** a donc son rôle à jouer en matière d'urbanisme et il est parfois difficile de savoir à qui s'adresser.

Pour toute demande relative à la réglementation applicable en matière d'urbanisme, aux formalités exigées en cas de travaux, à l'application du règlement d'un document d'urbanisme :



Pour toute demande relative à l'évolution du document d'urbanisme de la commune :



Pour toute demande relative au PLUi :



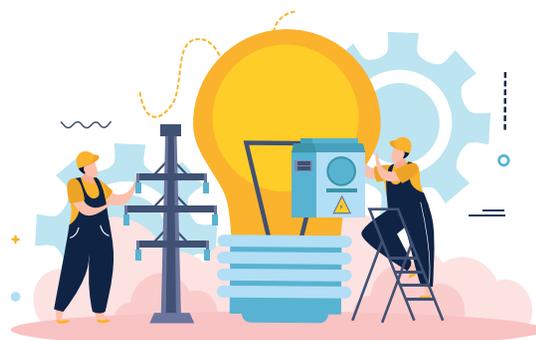
LE CADASTRE SOLAIRE SUD GIRONDE

Le cadastre solaire Sud Gironde est en ligne depuis le 1^{er} mars 2022. Cet outil permet l'estimation du potentiel d'énergie solaire des toitures. Il est à destination de tous les habitants, collectivités et entreprises des 5 CDC du pôle territorial Sud Gironde.

Mise en place par le pôle territorial Sud Gironde dans le cadre de l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** et financée à 80 % par le programme Européen Leader, l'objectif de cette carte interactive est de visualiser l'exposition de sa toiture et estimer la rentabilité et la taille optimale d'une installation solaire (thermique ou électrique), ainsi que son coût et de trouver les structures capables de vous conseiller pour la mise en œuvre de votre projet.

Autoconsommation ou vente d'électricité, installation d'un chauffe-eau solaire, particuliers ou entreprises, différentes estimations sont possibles.

Vous souhaitez définir ou contrôler votre projet, ou êtes simplement curieux, rendez-vous sur le site : pole-territorial-sud-gironde.cadastre-solaire.fr



À faire soi-même



Un déodorant bio par *Estelle*

Pour un petit bocal de 50 cl

1. Dans un bocal en verre au bain-marie, mettre la cire d'abeille, l'huile de coco et les gouttes de vitamine E.
2. Quand l'huile de coco est fondue, rajouter le bicarbonate de soude, la fécule de maïs et les gouttes d'huiles essentielles au choix.
3. Mélanger et mettre au frigo pendant 1h.

INGRÉDIENTS

- 4,5 gr cire d'abeille
- 20 gr huile de coco
- 6 gouttes de vitamine E
- 30 gr de bicarbonate de soude
- 20 gr de fécule de maïs
- 20 gouttes d'huiles essentielles au choix

Ne pas hésiter à multiplier les doses

La confiture à la rhubarbe par *Solange*

RECETTE

1. Pelez les branches de rhubarbe puis découpez-les en tout petits morceaux.
2. Placez-les dans un saladier puis recouvrez-les avec le sucre ainsi que le jus de citron et laissez macérer une nuit.
3. Versez le mélange dans une bassine à confiture ou une casserole puis faites cuire à feu doux 45 minutes après ébullition.
4. N'oubliez pas de mélanger très régulièrement à l'aide d'une cuillère en bois.
5. Le mélange doit prendre un couleur marron.
6. La confiture est prête.
7. Placez-la dans des pots que vous pourrez stériliser, sinon, fermez-les bien fort sans trop les remplir puis retournez-les.



INGRÉDIENTS

- 1 kg de Rhubarbe
- 1 kg de sucre blanc ou sucre roux
- 1 joli citron

À VOUS DE JOUER !



LES

FÊTE DE LA MUSIQUE 17 JUIN 2022

Les **Old Boys**, groupe de reprises rock disco, funk et variétés seront parmi nous le 17 juin à 20h pour un concert unique place de la mairie. Le **Food Truck KJ Food** sera également au rendez-vous.

RÉUNION D'INFORMATION COURS DE THÉÂTRE

Association « Rires en scène »

Une réunion d'information aura lieu à la salle Poupot le mardi 28 juin à 18h30. Vous pourrez ainsi poser toutes vos questions à Monique qui animera les cours à partir de mi-septembre. L'occasion également d'échanger avec vos futurs partenaires de jeu. Si le 28 juin vous n'étiez pas disponible, vous pouvez contacter **Monique** au 06 63 65 57 01 ou par mail alain.aime@orange.fr.

On vous attend nombreux et de bonne humeur !

APPEL AUX BONNES VOLONTÉS !

Et si on parlait **club seniors** ? Nos aînés ont un réel besoin de se retrouver autour d'activités et de moments conviviaux. Recréer un lien social paraît nécessaire. Alors si vous avez un peu de temps, beaucoup d'énergie, et un brin de folie pourquoi ne pas vous lancer dans l'aventure ? Nous cherchons des bénévoles pour créer un club pour nos anciens.

SORTIE « JEUNES AU STADE »

Après une première date annulée en janvier à cause de la crise sanitaire, nous voilà prêts pour une nouvelle sortie le samedi 21 mai prochain, au stade Chaban Delmas : rencontre **UBB/LYON**.

Cette sortie est proposée aux enfants de 10 à 16 ans. Cette opération permet d'accéder gratuitement à des compétitions ou des manifestations sportives de haut niveau aux jeunes du département et donc aux jeunes Preignacais (les frais de billetterie étant pris en charge par le Conseil départemental de la Gironde).

Les déplacements vers les lieux de ces rencontres se feront en bus. Une participation de 3€ sera demandée pour le transport. Si vous souhaitez que votre enfant participe à ces sorties, vous devez obligatoirement l'inscrire au secrétariat de mairie ou par mail à mairie@preignac.fr (fiche d'inscription disponible en mairie).

Les places étant limitées, elles seront attribuées par ordre de dépôt des inscriptions.

RECHERCHE BÉNÉVOLES COMITÉ DES FÊTES DU BOURG

Le **bénévole** (activus bénévolus) est un mammifère bipède qu'on rencontre surtout dans les associations. Votre Comité des Fêtes du Bourg est à la recherche de ce spécimen rare ! Si vous souhaitez passer du temps pour réfléchir à l'organisation de manifestations ou participer bénévolement à leur animation, alors vous serez au bon endroit !

Contactez votre futur Président,
Philippe Forestie au 06 15 16 66 34.



CANI RANDO AVEC L'ASTA

Le 5 mars, 11 enfants ont participé à la **Canis Rando** organisée à Soudiraut par l'association des sports de traîneaux d'Aquitaine (ASTA). Une belle découverte et un authentique moment de partage avec les mushers. Une action à reconduire...

OPÉRATION CAP 33

CAP33 est une opération impulsée par le Conseil départemental de la Gironde et mise en place par la Communauté de communes Convergence Garonne.

Elle permet aux participants de pratiquer des **activités sportives et culturelles** sur le territoire pendant les mois de juillet et août. Ces animations sont **gratuites**. Elles sont animées par des professionnels recrutés pour la saison et les associations du territoire.

Dans ce cadre, des animations auront lieu à **Sanches** les vendredis après-midi du 15 juillet au 26 août 2022 de 15h à 21h. Vous pourrez retrouver le programme des activités proposées sur le facebook de la commune et bientôt sur notre site internet. Nous vous espérons nombreux.



UTILISATION DES COURTS DE TENNIS

La municipalité a signé une convention avec le Tennis Club de Toulonne afin que **les courts de tennis de notre commune soient utilisés (car nous n'avons plus d'association de tennis sur notre commune).**

À ce titre, le club de Toulonne vous propose une licence loisirs à 50€ qui vous permettra d'avoir accès à ces équipements en toute sécurité.

Toulonne tennis club :
06 83 97 83 46
tc.toulonne@fft.fr



sur l'école de foot

ENTENTE

FC BARSAC PREIGNAC / US FARGUES / AVENIR TOULENNAIS

L'école de foot est aujourd'hui en entente avec les clubs de Fargues et Toulence. L'effectif dépasse les 100 jeunes licenciés sur 4 catégories.

U6/U7 et U8/U9 : catégories dites de foot animation

Ce sont les plus jeunes de nos joueurs qui se défoulent sur nos terrains lors des entraînements et en plateau le samedi. Plein d'envie et d'enthousiasme. Ces 2 groupes de plus de 20 joueurs rêvent de devenir les futurs M'Bappé.

U10/U11 : catégorie qui nous épate de jour en jour depuis le début de saison

Forte de 2 équipes et plus de 30 joueurs, ils enchaînent les matchs et les victoires (19 victoires en 21 matchs pour l'équipe Entente 1 et 18 victoires en 21 matchs pour l'équipe Entente 2). Ce groupe est très attentif et très agréable à diriger pour les éducateurs. Tout laisse à penser que cette catégorie sera une génération forte pour ces prochaines années.

U12/U13 : groupe constitué de 2 équipes et très jeune puisqu'en grande majorité constitué de U12

Néanmoins, les résultats du début de saison ont permis, notamment à l'équipe Entente 1, de monter d'un niveau et d'hériter d'une poule pour la dernière partie de saison très intéressante, avec notamment la réception d'une équipe des Girondins de Bordeaux et des déplacements prévus à Mérignac pour y rencontrer les clubs de Mérignac Arlac et du SA Mérignac, des clubs phares du district girondin. À noter, l'arrivée de Julian en tant qu'éducateur en formation. Julian sera employé par le club pendant 14 mois pour valider son BPJEPS sports et activités collectives. Très impliqué, ses qualités d'éducateur sont indéniables et il est déjà très apprécié par le staff et surtout par nos footballeurs en herbe. **Bienvenue à lui !**

Lieux et horaires des entraînements

- U6/U7 et U8/U9 : les mardis (18h-19h30) à Toulence ou les mercredis (14h30-16h) à Barsac
- U10/U11 : les mardis (18h-19h30) à Toulence
- U12-U13 : les mercredis (17h-18h30) et les jeudis (18h-19h) à Toulence

En perspective de la saison prochaine, nous lançons dès à présent notre campagne de recrutement. Nous recherchons donc des petits joueurs de tout âge pour renforcer nos effectifs, mais aussi toute personne éducateur ou accompagnant intéressée par le football des jeunes et pour rejoindre un staff sympathique et compétent.

Renseignements auprès de Nicolas : 06 61 91 61 76

DU CÔTÉ DES SENIORS

Nous avons décidé cette année de ne constituer qu'une seule équipe senior, conséquence de l'épidémie COVID.

Les entraînements et matchs ont lieu à Barsac, le terrain et installations de Preignac ayant subi de fortes dégradations à cause des inondations. Après un début de saison compliquée au niveau des résultats, la fin 2021 et le début 2022 ont été plus encourageant notamment avec un état d'esprit irréprochable. Plus de sérieux, plus d'implication et les performances sur le terrain sont nettement meilleures. Bravo à eux, il faut continuer et finir la saison en beauté.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Jimmy Destrieux au 07 81 81 93 18 pour les seniors ou Nicolas Turtaut au 06 61 91 61 76 pour l'école de foot.

L'administration & Vous

AGENCE FRANCE SERVICES

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition, sur le territoire 2 points France Services, auprès desquels vous trouverez l'aide nécessaire pour l'ensemble de vos démarches administratives ou autres renseignements.

Vous pouvez prendre rendez-vous aux adresses suivantes :

PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT CITOYEN

15 rue de l'Oeuille - 33410 CADILLAC

05 56 76 93 74 - accueil.polesocial@convergence-garonne.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mercredi et vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

LA POSTE

1 Avenue Aristide Briand - 33720 BARSAC

05 57 31 15 28 - barsac@france-services.gouv.fr

Horaires d'ouverture

Mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 16h30

Mercredi et samedi : 9h à 12h

TU AS 16 ANS OU PLUS ? PENSE AU RECENSEMENT CITOYEN

Tout français, fille ou garçon, âgé de 16 ans, doit se faire recenser dans la mairie de son domicile, pour cela il a jusqu'au 3^{ème} mois qui suit son anniversaire.

Pour se faire recenser, il faut fournir :

- Le livret de famille
- La carte d'identité ou le passeport

Une attestation de recensement sera alors délivrée. Aucun duplicata ne sera fourni. Le recensement permet au jeune de participer à la **Journée de Défense et Citoyenneté** (JDC), d'être inscrit sur les **listes électorales** dès 18 ans, de pouvoir passer des **concours ou examen d'état** (bac, permis de conduire...).

PAIEMENT PROXIMITÉ CHEZ BURALISTE

Les services du quotidien à côté de chez vous

-  **MA SITUATION DE VIE CHANGE**
Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF,...)
-  **JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ**
Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle...
-  **JE PRÉPARE MA RETRAITE**
Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé(e) de mes droits.
-  **JE DÉCLARE MES IMPÔTS**
Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...
-  **J'ÉTABLIS MES DOCUMENTS OFFICIELS**
Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...
-  **JE FAIS VALOIR MES DROITS**
Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire...
-  **JE SUIS AFFILIÉ(E) À LA MSA**
Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite...
-  **JE CHERCHE UN EMPLOI**
Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements...

Nouveau service « paiement de proximité »

Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces, dans la limite de 300 €, ou par carte bancaire, dans la limite de 300 € uniquement pour les avis d'imposition (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière).

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
 - un QR code
 - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Où payer ?

- Tabac presse
2 rue d'Angleterre
33720 Podensac
- Tabac Le Robusto
7 place de la République
33410 Cadillac
- Tabac presse
9 rue La Tour
33720 Cérons
- Le Petit Florian
16 rue de Lavidon
33410 Rions
- Le Petit St Michel
2 rte de la Brède
33720 St Michel de Rieufret
- Tabac Alimentation Guichenev
6 rue du 11 novembre 1918
33720 Barsac
- Tabac Le 5 étoile
Place de l'église
33720 Landiras

Ils nous ont rejoints

- Séréna, Victoria, Julie Cherif le 12 janvier 2022
- Jack Reinhard le 30 janvier 2022
- Louna, Morgane, Amandine Vernet Fretier le 23 février 2022
- Agathe, Edith, Agnès Pausader le 28 février 2022
- Rafael Repplinger le 1^{er} mars 2022

Ils se sont unis

- Gabriel De Seze & Hom Neangnga le 12 février 2022
- Martin Renat & Aurélie Boutouyrie le 12 février 2022

Ils nous ont quittés

- Patricia Dubrana née Leris le 31 janvier 2022
- Jeanne, Jacqueline Lahiteau le 4 février 2022
- Juliette Leris née Daney le 5 février 2022
- David Claude le 5 février 2022
- Michel, Roger Bentejac le 6 février 2022
- Denise, Monique Laporte née Latapy le 12 février 2022
- Nicole, Josette Josset née Rateau le 2 avril 2022



NOUVEAUX HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Depuis le mois de mars, les horaires du secrétariat de mairie ont changé.

Lundi, mercredi, vendredi :

8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Mardi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h

Jeudi : 8h30 à 12h

À NOTER : le secrétariat de mairie sera exceptionnellement fermé le vendredi 27 mai 2022.

OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE PREIGNAC (DÉCHETS VERTS)

La déchetterie de Preignac située quartier Paloumat – VC N°25 de Couleyre rouvrira tous les samedis matin de 8h30 à 11h30 à partir du 14 mai 2022 jusqu'au 12 novembre 2022 inclus.

À noter, elle sera exceptionnellement fermée le samedi 28 mai 2022.

Seuls les déchets verts sont acceptés.
Réservée exclusivement aux Preignacais(es)

• **21 & 22 mai** : Journées Européennes des Moulins à Moulin Neuf

• **21 mai** : Ateliers Apéro Compost au Domaine de la Chapelle

• **31 mai** : championnat départemental des clubs (Pétanque) au boulodrome

• **5 juin** : concours de pêche et vide grenier du Bouzig Preignacais à Sanches

• **12 juin** : vide grenier du Comité des Fêtes de Boutoc au Cru d'Arche Pugneau
1^{er} tour élections législatives à la salle des fêtes

• **17 juin** : fête de la musique : OLD BOYS

• **18 juin** : ateliers Apéro Compost au Domaine de la Chapelle

• **19 juin** : 2nd tour des élections législatives à la salle des fêtes

• **25 juin** : fêtes de fin d'année de la Zumba à la salle Poupot + portes ouvertes du Domaine de la Chapelle

• **2 au 4 juillet** : fêtes de Boutoc au Cru d'Arche Pugneau

• **14 au 16 juillet** : fête de la nature à Sanches

• **21 juillet** : balade botanique avec Corentin à Sanches : fabrication d'instruments de musique à partir de végétaux.

• **3 août** : Corentin, jeu de piste faune et flore à Sanches

• **17 août** : Corentin, création d'œuvres d'art éphémères à Sanches

• **27 août** : gala des associations de la FDAAPPMA 33 (Pêche) à Sanches

• **1^{er} septembre** : rentrée Scolaire

• **4 septembre** : vide grenier du Comité des Fêtes de Boutoc au Cru d'Arche Pugneau + vide grenier du Bouzig Preignacais au stade

• **17 & 18 septembre** : Journées Européennes du Patrimoine

• **30 septembre** : spectacle « Sac à Bafouilles » à l'école à 16h30

Suivez-nous !



@villedepreignac



www.preignac.alertecitoyens.com



www.preignac.fr (site en cours de refonte)

INSCRIPTION À LA NEWSLETTER
ET À L'ALERTE CITOYENS AUPRÈS
DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE